

En Bretagne, les vents et les températures modérées créent un contexte météorologique favorable à l'atténuation de la pollution atmosphérique. Cependant, les polluants sont toujours présents dans l'air en plus ou moins grande quantité.

La qualité de l'air urbain est globalement bonne en Bretagne. Les véhicules sont les principaux responsables de la pollution. La région étant faiblement industrialisée, les rejets de polluants industriels restent mineurs : ils stagnent, voire diminuent pour certains.

## En Bretagne :

❖ **Indice "Qualité de l'air"  
bon plus de 80% des jours**

❖ **63% d'émissions en dioxyde de soufre en  
moins en 2002 par rapport à 1998**

❖ **37 établissements industriels  
soumis à la taxe générale sur les activités  
polluantes-air**

Si la qualité de l'air breton est bien suivi dans les grandes villes, le réseau de surveillance des zones rurales commence à se mettre en place. En effet, les émissions d'ammoniac, directement liées aux activités agricoles ne sont pas négligeables en Bretagne avec 18% des émissions nationales.

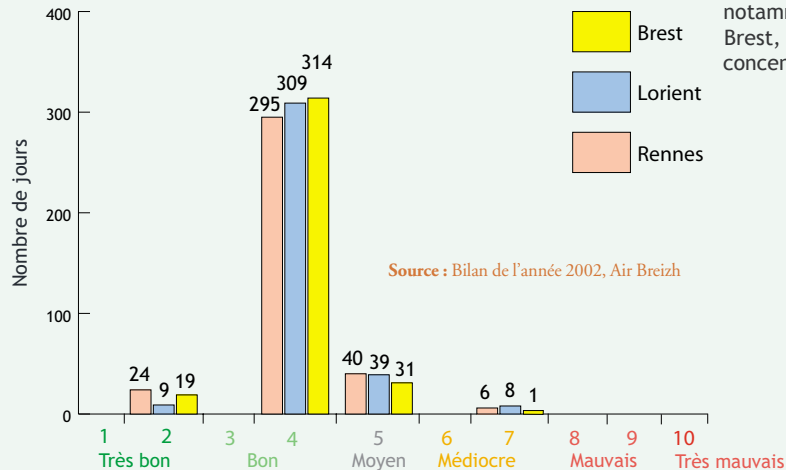


## L'AIR EN VILLE

L'indice ATMO caractérise quotidiennement la qualité moyenne de l'air d'une agglomération. Variant de 1 (très bon) à 10 (très mauvais), il est déterminé sur la base de quatre polluants dangereux pour la santé humaine : le dioxyde de soufre, le dioxyde d'azote, l'ozone et les poussières.

Calculé depuis juin 1997 à Rennes, novembre 1999 à Brest et août 2000 à Lorient, l'indice ATMO est remplacé par l'Indicateur de la Qualité de l'Air (IQA) dans d'autres villes bretonnes non équipées des quatre analyseurs et des deux stations nécessaires au calcul de l'indice ATMO. L'IQA est calculé et diffusé, depuis le 2 janvier 2002, à Quimper, Saint-Brieuc, Saint-Malo et Vannes.

### L'INDICE ATMO EN 2002



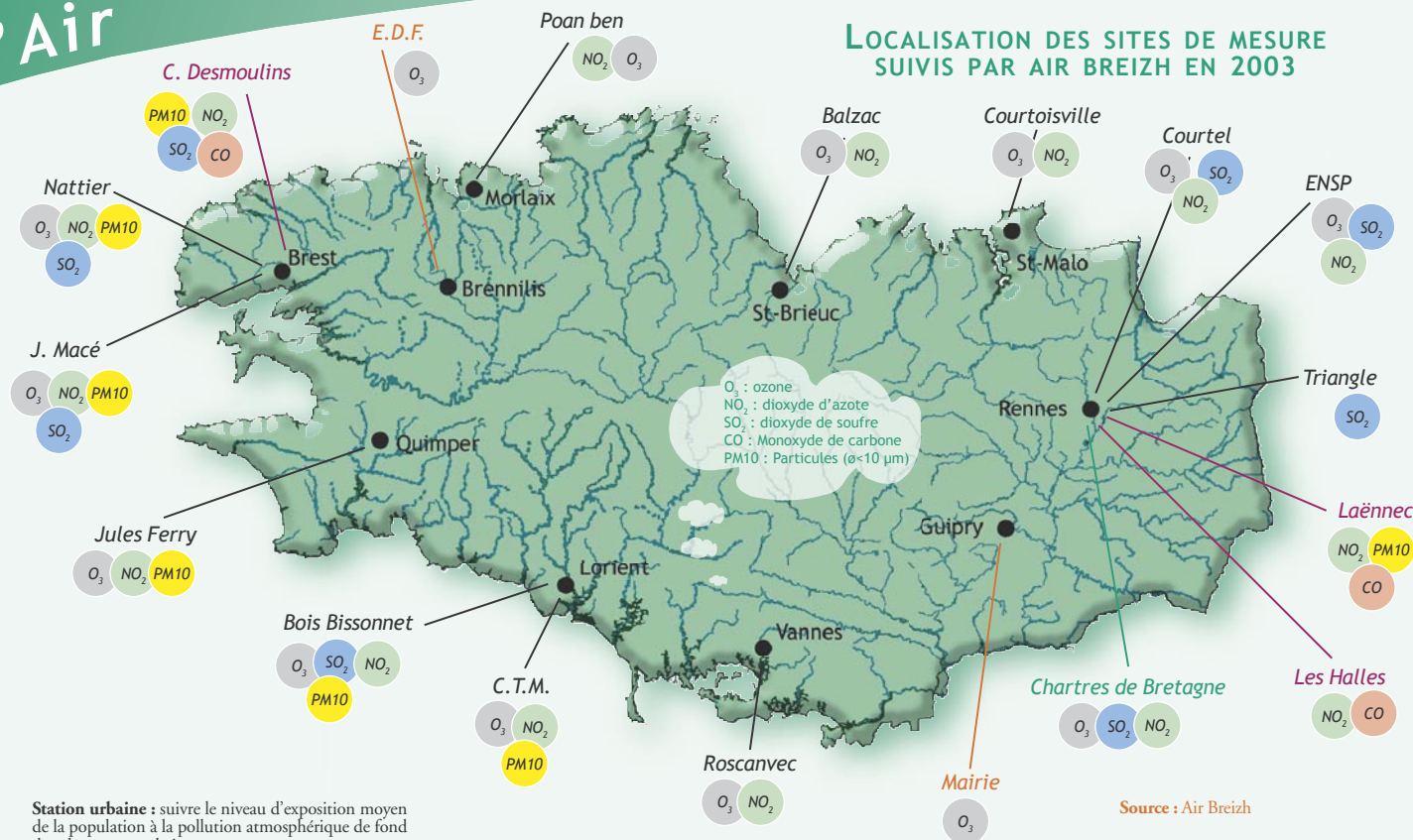
Les indices ATMO et IQA ont été majoritairement bons (3 ou 4) sur l'ensemble des agglomérations en 2002. Le schéma ci-contre montre notamment que l'indice de la qualité de l'air a été médiocre 1 jour à Brest, 8 jours à Lorient et 6 jours à Rennes, suite à des élévations de concentrations en ozone ou en poussières.



### Air Breizh et ATMO

Le réseau associatif Air Breizh, mis en place en 1986, est chargé de surveiller les polluants atmosphériques faisant l'objet d'une réglementation, au même titre que les 39 autres associations françaises ATMO. Avec 46 analyseurs répartis sur 18 sites de mesure au 31 décembre 2002, plus un camion laboratoire, Air Breizh mesure en continu les principaux polluants (voir carte page 52).

## LOCALISATION DES SITES DE MESURE SUIVIS PAR AIR BREIZH EN 2003



**Station urbaine :** suivre le niveau d'exposition moyen de la population à la pollution atmosphérique de fond dans les centres urbains.

**Station périurbaine :** suivre le niveau d'exposition moyen de la population à la pollution atmosphérique de fond et à des maxima de pollution photochimique à la périphérie des centres urbains.

**Station trafic :** fournir des informations sur les concentrations mesurées dans des zones représentatives du niveau maximal d'exposition auquel la population située à proximité d'une infrastructure routière est susceptible d'être exposée.

**Station rurale régionale :** suivre l'exposition des écosystèmes et de la population à la pollution atmosphérique de fond, notamment photochimique.

Source : Air Breizh

## LES REJETS INDUSTRIELS

En Bretagne, les émissions polluantes dans l'atmosphère d'origine industrielle proviennent essentiellement de deux familles d'installation :

- les usines d'incinération (ordures ménagères, DIS (voir *DECHETS* page 64),
- les installations de combustion (fours/chaudières utilisés pour la production de vapeur ou dans certains procédés).



### La TGAP

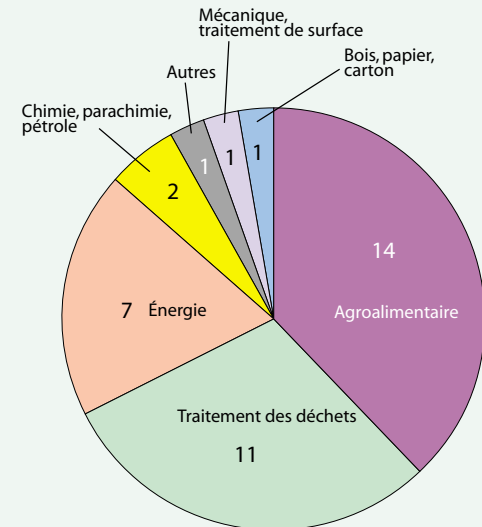
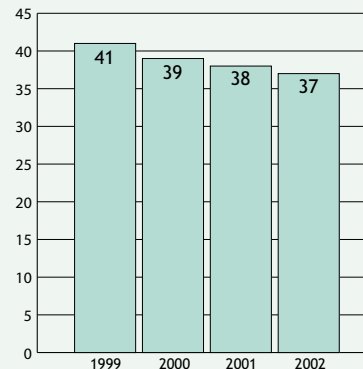
La taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) répond au principe «pollueur-payeur». En 2002, 37 établissements industriels bretons étaient soumis à la TGAP pour leurs émissions polluantes dans l'air ; plus d'un tiers était formé d'industries agroalimentaires, un quart concernait les industries qui traitent les déchets et un cinquième regroupait les industries énergétiques.

### Le PRQA

La loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie du 30 décembre 1996 prévoit l'instauration dans chaque région du plan régional pour la qualité de l'air (PRQA) : outil de planification, d'information et de concertation visant à réduire la pollution atmosphérique à moyen terme à l'échelon régional au travers d'objectifs de qualité de l'air. Approuvé le 9 avril 2001 en Bretagne, il est mis en place sous l'autorité du Conseil régional.

### RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS SOUMIS À LA TGAP-AIR PAR TYPE D'ACTIVITÉ EN 2002

NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS SOUMIS À LA TGAP-AIR

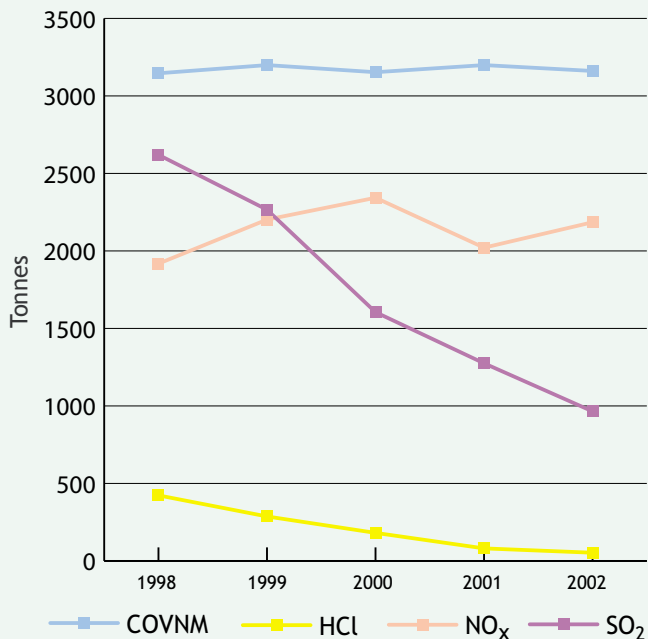


Source : DRIRE, 2003

#### ⚡ Pour en savoir plus...

- Panorama 2002 de l'environnement industriel en Bretagne. DRIRE.
- Plan régional pour la qualité de l'air en Bretagne - <http://www.bretagne.drire.gouv.fr/environnement/prqa/sommaire.htm>

## REJETS ATMOSPHÉRIQUES DES INDUSTRIELS SOUMIS À LA TGAP-AIR



Source : DRIRE, 2003.

Pour déterminer les rejets industriels, quatre polluants sont pris en compte :

- le dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>),
- l'acide chlorhydrique (HCl),
- les oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>) et
- les composés organiques volatiles (COVNM).

Les rejets sont estimés à partir des déclarations faites par les industriels. Depuis 1998, les évolutions de rejets sont disparates selon les polluants :

- la baisse des émissions de dioxyde de soufre (-63% par rapport à 1998) est due aux efforts du secteur de l'industrie chimique et parachimique, des déchets et de celui de la production d'énergie ; elle est essentiellement liée à l'utilisation de combustibles plus propres (gaz naturel, propane, fuel à très basse teneur en soufre) ;
- les émissions d'acide chlorhydrique ont diminué de façon importante (-87% par rapport à 1998), grâce à la modernisation des usines d'incinération d'ordures ménagères et la création de nouvelles unités plus performantes ;
- les émissions d'oxydes d'azote ont augmenté de 14% par rapport à 1998. Aucune tendance ne semble se dégager des évolutions observées ;
- les émissions de composés organiques volatils restent stables. On observe cependant une baisse régulière des quantités émises par l'industrie mécanique, compensée par une hausse des quantités émises par l'industrie agroalimentaire.

 Pour en savoir plus...

• Panorama 2002 de l'environnement industriel en Bretagne, DRIRE : <http://194.242.180.133/drire/index.asp>

## LES ÉMISSIONS D'AMMONIAC

En Bretagne, les émissions d'ammoniac seraient de l'ordre de 140 000 tonnes par an selon la méthode CITEPA, agréée par l'IFEN (institut français de l'environnement). Elles proviennent à 98% des déjections animales : 60% au bâtiment-stockage, 30% à l'épandage et 10% au pâturage.

Avec seulement 5% du territoire français, la Bretagne est la première région française pour la production d'ammoniac. Elle contribue pour environ 18% aux émissions nationales.

Si les pluies acides étaient par le passé imputées principalement aux oxydes de soufre (responsables de la production d'acide sulfurique), produits à partir de la combustion de carburants fossiles (charbon, pétrole, fuel lourd, etc.), des mesures de limitation des teneurs en soufre des carburants fossiles ont contribué à une restriction des rejets d'oxydes de soufre.

Ceci a fondamentalement modifié la situation.

La responsabilité des composés azotés (notamment de l'ammoniac) sur les pluies acides s'en trouve aujourd'hui corrélativement augmentée.

Si les conséquences des pluies acides sont actuellement peu visibles en Bretagne, cette dernière peut être considérée comme une région "source". Les retombées des émissions bretonnes d'ammoniac peuvent être effectives sur des territoires éloignés de plusieurs centaines de kilomètres.

Afin d'améliorer la connaissance sur les émissions d'ammoniac en Bretagne, un réseau de surveillance de l'air en milieu rural est en cours de réflexion.

**Source :** CITEPA, ENSAR.

### Pour en savoir plus...

- LÉ DROFF E., 2000 – Bilan global des émissions d'azote gazeux d'origine agricole en Bretagne
- [http://www.citepa.org/emissions/regionale/regions/regions\\_nh3.htm](http://www.citepa.org/emissions/regionale/regions/regions_nh3.htm)